

Sportif

Textes et réglementation

Samedi 06 avril 2019



Participation des étrangers aux compétitions organisées par la FFJDA

Actuellement - Compétitions individuelles

En France, un judoka étranger peut participer aux compétitions FFJDA à l'exception de la phase finale du championnat de France senior individuel 1^{ère} division, dès qu'il est en possession de **trois années de licences FFJDA (dont celle de l'année en cours)**.

Proposition

Uniquement pour les catégories benjamins et minimes

Le nombre d'années de licences FFJDA exigé **serait de 2 années dont celle de l'année en cours**.

APPEL À
CANDIDATURE



Championnat de
France par équipes
1^{ère} division
Saison 2020-2021
Juin 2021

Date	Titre de la compétition	Lieu
02 et 03/11/2019	Championnat de France Individuel 1 ^{ere} Division/Seniors	Amiens
16 et 17/11/2019	Passage 6 ^{eme} Dan	
07/12/2019	Championnat de France par équipes de clubs cadets 1ere Division	Villebon
08/12/2019	Championnat de France par équipes de clubs juniors 1ere Division	Villebon
14/12/2019	Championnat de France par équipes de clubs 2 ^{eme} Division/Seniors	Villebon
18/01/2020	Tournoi de France Cadets	A déterminer
29/02 et 01/03/2020	Championnat de France 1ere Division Junior	Villebon
07et 08/03/2020	Championnat de France par équipes de clubs 1 ^{ere} Division/Seniors	Brest
21 et 22/03/2020	Championnat de France Jujitsu Cadets et Seniors	Vitrolles
28 et 29/03/2020	Coupe de France Individuelle Minimes	Villebon
04 et 05/04/2020	ASSEMBLEE GENERALE FFJDA	La Rochelle
11 et 12/04/2020	Championnat de France Cadet 1ere Division	Villebon
16/05/2020	Championnat de France Cadet 2eme Division	Ceyrat
17/05/2020	Championnat de France Espoirs	Ceyrat
23/05/2020	Coupe de France par Equipes Minimes de Départements	Villebon
30/05/2020	Championnat de France par Equipes de Clubs cadets 1 ^{ère} division	Villebon
31/05/2020	Championnat de France par Equipes de Clubs Juniors 1 ^{ère} division	Villebon
01 et 02/06/2020	Passage 5 ^{eme} Dan	
20/06/2020	Championnat de France Individuel 2eme Division/seniors	Villebon
21/06/2020	Championnat de France Individuel 3eme Division/seniors	Villebon

Principe

Projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

- **Impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la Nation.** En favorisant le brassage social et territorial, il permet de développer la cohésion sociale et nationale.
- **Faire prendre conscience des enjeux de la défense et de la sécurité nationale.**
- **Développer la culture de l'engagement**



Mise en place de la phase pilote en juin 2019

3 000 jeunes volontaires âgés de 16 ans issus de 13 départements (1 par grande région et un en outre-mer)

Première phase : 15 jours en internat encadrés par des militaires et des éducateurs rémunérés

Deuxième phase : entre juillet 2019 et juin 2020 : mission d'engagement dans une association ou une collectivité locale



Une opportunité pour notre fédération proposition d'actions



- Dès la 1^{ère} phase, intervention « de transmission du sentiment de sécurité » (gestion de la chute et self défense) auprès des groupes d'appelés (15 à 30) par des enseignants spécifiquement formés
- Un cycle de formation des intervenants en self défense (entre 12h et 24 h de formation spécifique auprès de professionnels de l'enseignement des arts martiaux et sports de combat)
- L'orientation du dispositif vers les structures fédérales et les enseignants titulaires d'une formation en self défense